



PRÉFECTURE DE LA RÉGION RHONE-ALPES

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

NUMERO SPECIAL

DU

23 novembre 2010

RECTORATS

Arrêté du 17 novembre 2010 : Conseil académique de la vie lycéenne

Arrêté du 19 novembre 2010 : Groupe de travail académique compétent en matière de groupements comptables

Le recueil des actes administratifs peut-être consulté sur notre site Internet :
<http://www.rhone.gouv.fr>

*Les textes publiés peuvent être consultés dans leur intégralité
auprès des différents services concernés*

Secrétariat Général pour les Affaires Régionales – 31 rue Mazenod – 69426 LYON Cedex 03
Standard Préfecture : 04.72.61.60.60 – Fax : 04.78.60.41.37 - [http:// www.rhone-alpes.pref.gouv.fr](http://www.rhone-alpes.pref.gouv.fr)

Arrêté du 17 novembre 2010

Objet : Conseil Académique de la vie lycéenne

Article 1^{er} : La date du scrutin pour les élections des représentants des lycéens au conseil académique de la vie lycéenne est fixée au vendredi 3 décembre 2010.

Article 2 : les heures d'ouverture des bureaux de vote sont fixées comme suit : de 9h 00 à 13h 00.

Article 3 : sont désignés Présidents de bureau de vote, chargés dans leur circonscription respective, de l'organisation du scrutin, du recensement des votes par correspondance, de l'organisation du dépouillement, de l'attribution des sièges au scrutin plurinominal majoritaire à un tour, de l'établissement du procès-verbal et de la transmission des résultats au Recteur :

CIRCONSCRIPTION – 1L	M. SUDRIES	Proviseur du lycée LALANDE - Bourg-en-Bresse
CIRCONSCRIPTION – 1LP/SEP	M. VIEILLE	Proviseur du L.P CARRIAT - Bourg-en-Bresse
CIRCONSCRIPTION – 2L	M. ROMEYER	Proviseur du lycée JEAN PUY - Roanne
CIRCONSCRIPTION – 2LP/SEP	M. BEGARD	Proviseur du L.P CARNOT - Roanne
CIRCONSCRIPTION – 3L	Mme VAISSIERE	Proviseur du lycée HONORE D'URFE – Saint Etienne
CIRCONSCRIPTION – 3LP/SEP	Mme. SAVY	Proviseur du L.P ETIENNE MIMARD – Saint Etienne
CIRCONSCRIPTION – 4L	Mme CORMIER	Proviseur du lycée BLAISE PASCAL – Charbonnières les Bains
CIRCONSCRIPTION – 4LP/SEP	Mme RICHARD	Proviseur du L.P FRANCOIS CEVERT - Ecully
CIRCONSCRIPTION – 5	M. GARDEN	Proviseur du lycée LA MARTINIÈRE MONPLAISIR Lyon 08
CIRCONSCRIPTION – 5LP/SEP	M. DURAND	Proviseur du L.P PREMIER FILM - Lyon 08
CIRCONSCRIPTION – 6L	M. BASTRENTA	Proviseur du lycée SAINT EXUPERY - Lyon
CIRCONSCRIPTION – 6LP/SEP	Mme BOUVRET	Proviseur du L.P FLESSELLES - Lyon 01
CIRCONSCRIPTION – 7 EREA	M. CORRADI	Directeur de l'EREA – VILLEURBANNE

Article 4 : sont désignés assesseurs, représentants des lycéens, chargés d'assister le Président du bureau de vote dans les responsabilités citées à l'article 3 :

CIRCONSCRIPTION – 1L	M. Elie JEANNIN Mlle Sarah TAZIT	Lycée LALANDE – Bourg-en-Bresse Lycée LALANDE – Bourg-en-Bresse
CIRCONSCRIPTION – 1LP/SEP	M. Mathieu COMBIER M. Lucas CHICHOUX	L.P CARRIAT – Bourg-en-Bresse L.P CARRIAT – Bourg-en-Bresse
CIRCONSCRIPTION – 2L	Mlle Lisa ROCHE Mlle Aissa BENCHORA	Lycée JEAN PUY – Roanne Lycée JEAN PUY – Roanne
CIRCONSCRIPTION – 2LP/SEP	Mlle Ayda MOHAMED Mlle Alyssa POUILLIEN	Lycée CARNOT – Roanne Lycée CARNOT – Roanne
CIRCONSCRIPTION – 3L	M. Tom FALCON Mlle Astrée LAPALUS	Lycée HONORE D'URFE – Saint Etienne Lycée HONORE D'URFE – Saint Etienne
CIRCONSCRIPTION – 3LP/SEP	M. Mickael PELLETIER M. Augusto MORAIS	L.P ETIENNE MIMARD – Saint Etienne L.P ETIENNE MIMARD – Saint Etienne
CIRCONSCRIPTION – 4L	Mlle Julie ELAMBERT M. Nais MATHEZ -	Lycée BLAISE PASCAL –Charbonnières les Bains Lycée BLAISE PASCAL – Charbonnières les Bains
CIRCONSCRIPTION – 4LP/SEP	Mlle Lhérica DA VEIGA M. Séraf TURAN	Lycée FRANCOIS CEVERT – Ecully Lycée FRANCOIS CEVERT – Ecully
CIRCONSCRIPTION – 5 L	M.Guillaume MEUNIER M. Dailami HAMIDOU	Lycée LA MARTINIÈRE MONPLAISIR – Lyon 08 Lycée LA MARTINIÈRE MONPLAISIR – Lyon 08
CIRCONSCRIPTION – 5LP/SEP	M. Grégoire HERVIER Mlle Marine ZABALA	L.P 1 ^{ER} FILM – Lyon 08 L.P 1 ^{ER} FILM – Lyon 08
CIRCONSCRIPTION – 6L	Mlle Juliette SONTAG Mlle Louise BOUTON	Lycée SAINT-EXUPERY – Lyon 04 Lycée SAINT-EXUPERY – Lyon 04
CIRCONSCRIPTION – 6LP/SEP	Mlle Mégane LECULIER Mlle Gaëlle BAS	Lycée J. de FLESSELLES – Lyon 01 Lycée J. de FLESSELLES – Lyon 01
CIRCONSCRIPTION – 7 EREA	M. Hugo DURY M. Clément RIVES	EREA- Villeurbanne EREA- Villeurbanne

Article 5 : Le Secrétaire Général de l'académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Recteur de l'académie de Lyon et par délégation
Le secrétaire général de l'académie
Bernard LEJEUNE

Arrêté du 19 novembre 2010

Objet : Groupe de travail académique compétent en matière de groupements comptables

Article 1 : La composition du groupe de travail académique compétent en matière de groupements comptables est fixée comme suit :

Membres de l'administration

Le Secrétaire Général de l'Académie de Lyon ou son représentant, Président
La Secrétaire Générale de l'Inspection Académique de l'Ain
Le Secrétaire Général de l'Inspection Académique de la Loire
Le Secrétaire Général de l'Inspection Académique du Rhône
La Secrétaire Générale Adjointe Directrice des Ressources Humaines - Rectorat
La chef du service d'aide et de conseil aux EPLE – Rectorat

Chefs d'établissement issus des CAPA

Monsieur Michel BASTRENTA, lycée Antoine de Saint Exupéry – Lyon 4^{ème}
Monsieur Serge GUI NOT, lycée Arbez Carme - Bellignat
Madame Marie-Hélène VACHER, collège Léon Comas – Villars les Dombes
Madame Martine VILLEMAGNE, collège François Truffaut – Rive de Gier

Personnels de l'administration scolaire et universitaire issus des CAPA

Monsieur Yves VERZELLONI, SGASU, lycée Albert Camus – Rillieux La Pape
Monsieur Pierre BOCCOZ, SGASU, lycée La Martinière Diderot - Lyon 1^{er}
Madame Christiane PLEYNET, APAENES, lycée professionnel Louis Labé – Lyon 7^{ème}
Monsieur Jean-Pierre CAUCHY, ADAENES, lycée Jacques Brel - Vénissieux

Membres issus du comité technique paritaire

Monsieur Jean-François TARRADE, ADAENES, collège Jean Perrin – Lyon 9^{ème}
Madame Catherine CONSTANTIN, SAENES, lycée Saint-Just – Lyon 5^{ème}
Madame Nicole NDJETEHE, ADAENES, collège Jean Giono – Saint Genis Laval
Madame Monique VIRICEL, SAENES, CROUS La Madeleine - Lyon 7^{ème}

Membres des collectivités de rattachement

Deux représentants du conseil régional Rhône-Alpes
Un représentant du conseil général de l'Ain
Deux représentants du conseil général du Rhône
Un représentant du conseil général de la Loire

Article 2 : Cet arrêté annule et remplace l'arrêté précédent relatif à la composition du groupe de travail académique

Article 3 : Le Secrétaire Général de l'Académie de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Pour le Recteur de l'académie de Lyon et par délégation
Le secrétaire général de l'académie
Bernard LEJEUNE
